

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(A jour au 23 juillet 2024)

Commercialisation de biens immobiliers bâtis, non bâtis, droits commerciaux, ou professionnels ainsi que les ventes en viager :

Prix de vente	Mandat Simple - TTC	Mandat Succès et Exclusif - TTC
< 20 000€	2.500€	2.500€
20 001€ à 40 000€	3.400€	3.200€
40 001€ à 70 000€	8,5%	8%
70 001€ et 100 000€	8%	7,5%
100 001€ à 150 000€	7,5%	7%
150 001€ à 200 000€	7%	6,5%
200 001€ à 300 000€	6,5%	6%
300 001€ à 400 000€	6%	5,5%
400 001€ à 600 000€	5,5%	5%
600 001€ et +	5%	4,5%

Les honoraires sont à la charge des vendeurs sauf convention contraire.

En cas de **délégation de mandat** consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Commercialisation de biens immobiliers neufs ou appartenant à une association religieuse :

- 4,8% TTC (> 70 000€). Pour les sommes inférieures à 70 000€, il convient de se référer au barème classique ci-dessus.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- Biens d'habitation, professionnels et commerciaux : 7% HT du montant des loyers perçus hors charges, soit 8,4 % TTC. Bailleur : 150€ TTC / Locataire : 150€ TTC

HONORAIRES DE LOCATIONS

- Biens d'habitation : Bailleur : Visites, constitutions de dossiers et baux (6€/m²) et état des lieux (3€/m²) / Locataire : Visites, constitutions de dossiers et baux (6€/m²) et état des lieux (3€/m²)

- Biens professionnels ou commerciaux : Bailleur : 1 mois de loyer HT / Locataire : 1 mois de loyer HT (soit 1/12ème du loyer annuel HT)

ESTIMATIONS

- Biens d'habitation : 180€ TTC

- Biens professionnels ou agricoles : 300€ HT, soit 360€ TTC